



## **Paris régule les meublés touristiques pour maintenir une offre de logement accessible pour les Parisiens**

**Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris, proposera mercredi au Conseil de Paris un durcissement des règles de création de meublés touristiques. Il permettra d'éviter les abus et de préserver l'offre de logements pour les Parisiens.**

Paris compte aujourd'hui 30.000 locations de meublés touristiques sur son territoire : un chiffre en forte progression au cours des dernières années. Les propriétaires sont d'autant plus encouragés à cette transformation, qu'ils perçoivent avec ces locations de courte durée des loyers beaucoup plus importants que ceux d'une location traditionnelle.

Cette transformation du parc immobilier, si elle favorise le développement de nouvelles pratiques touristiques, peut en revanche avoir de graves conséquences sur le quotidien des Parisiens : chaque meublé créé est aussi un logement disponible en moins pour les habitants.

Conscient de cette situation, l'Exécutif municipal propose de trouver un équilibre entre la nécessité de maintenir une offre de logement accessible pour les Parisiens et celle d'accueillir les touristes dans des conditions satisfaisantes.

Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, proposera mercredi au Conseil de Paris une évolution du règlement municipal de transformation des logements d'habitation en meublés, en créant un régime spécifique de compensation.

Ce nouveau règlement, applicable sur l'ensemble du territoire parisien, amènera tout propriétaire qui transforme un logement en meublé touristique, à le compenser par la création dans le même arrondissement d'un logement de surface au moins équivalente.